
DESTINATAIRES :	Gestionnaires, médecins, infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes du milieu hospitalier
EXPÉDITEURS :	Bobby Paré, Coordonnateur clinico-administratif médecine spécialisée Isabelle Allaire, Coordonnatrice des soins infirmiers, volet opération 2 ^{ème} ligne
DATE :	8 décembre 2020
OBJET :	Vaccination contre l'influenza des usagers du milieu hospitalier

À mi-chemin de cette campagne de vaccination 2020-2021, nous souhaitons faire un rappel et vous encourager à vacciner les usagers de passage dans vos secteurs. Cette année particulièrement, offrir le vaccin contre l'influenza à notre clientèle est une action qui contribue de manière significative à leur protection et celle de leur entourage, de même qu'à prévenir des consultations à l'urgence et des hospitalisations.

Urgence et unités de soins :

- Une prescription médicale est nécessaire à l'initiation de la vaccination. La prescription près du congé est considérée comme un bon moment.
- L'approvisionnement et la préparation des vaccins doit respecter les normes de gestion de la pharmacie.
- L'administration est réalisée par les infirmières, les infirmières auxiliaires ou les inhalothérapeutes selon la [règle de soins administration des vaccins RSI-6016](#).
- La [feuille de saisie d'un acte vaccinal](#) doit être complétée suite à l'administration et acheminée à la personne attitrée à la saisie des statistiques dans le SI-PMI de votre secteur.

Secteurs avec clientèle ambulatoire (cliniques externes) :

- La vaccination peut-être initiée par les médecins ou par les infirmières et inhalothérapeutes qui se conforment aux normes de formation et de compétences décrites dans la [règle de soins administration des vaccins RSI-6016](#) (infirmières *Loi de la santé publique*, inhalothérapeutes [OC-6078](#)).
- L'approvisionnement et la préparation des vaccins doit respecter les normes de gestion de la pharmacie.
- Le formulaire [vaccination contre l'influenza CLI-60048](#) est utilisé pour l'évaluation et la documentation associées à l'administration du vaccin.
 - Le formulaire CLI-60048 doit être acheminé à la personne attitrée à la saisie des statistiques dans le SI-PMI de votre secteur.
 - Le formulaire CLI-60048 doit être acheminé aux archives après la saisie afin d'être versé au dossier de l'usager.

Pour plus d'informations, contactez selon votre secteur :
Bobby Paré ou Isabelle Allaire

B.P. et I.A.